

OBJECTIF



Les coopérations entre établissements de l'enseignement supérieur (Erasmus Action-clé 1 et mobilités hors Erasmus) permettent aux étudiants de Tours d'effectuer un séjour d'échange universitaire en Europe, dans le cadre de leur cursus universitaire et de bénéficier de la reconnaissance académique à l'issue de la mobilité.

Appel à candidatures

2^{ème} semestre 2026/2027

Étudier en Europe



Université de Tours
Direction des Relations Internationales
Bureau ERASMUS – Milla GERARD
erasmus@univ-tours.fr

Description des mobilités d'études



Participants

Toute personne, quel que soit son âge, inscrite à l'Université de Tours dans un diplôme d'État ou reconnu par l'État, à partir de la 2ème année d'études supérieures (L2 ou équivalent).



Destinations

Les étudiants postulent en fonction des accords de partenariat établis **dans leur discipline**.

- **États membres de l'Union Européenne** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède ;
- **Pays de l'Association Européenne de Libre-échange (AELE) et de l'Espace Economique Européen (EEE)** : Islande, Liechtenstein, Norvège ;
- **Pays candidats à l'adhésion à l'UE** : Macédoine, Serbie, Turquie.
- **Autres pays européens (hors financement Erasmus)** : Royaume-Uni, Suisse.



Programme d'études

Les étudiants choisissent les cours **à la carte** dans la ou les disciplines prévues par le partenariat. Ils composent un programme d'études (Learning Agreement) de 30 ECTS par semestre **soumis à la validation du responsable Erasmus de Tours** et du coordinateur dans l'établissement d'accueil. L'ensemble des crédits validés sera **reconnu dans le diplôme** français à l'issue de la mobilité.



Conditions d'éligibilité

· Période et durée de la mobilité

Période : le séjour doit se dérouler entre le 1er juin 2026, au plus tôt et le 31 août 2027, au plus tard.

Durée : -entre 2 mois et 12 mois (soit minimum un semestre, maximum 2 semestres)

-entre 5 à 30 jours pour les mobilités hybrides spécifiques (Blended Intensive Programs) et pour les mobilités doctorantes courtes

Le participant peut formuler le souhait de prolonger sa période de mobilité (sous conditions) en s'adressant au bureau Erasmus et à sa filière.

· Activités éligibles dans l'établissement

- Études de premier (Licence), deuxième (Master/ Ingénieur), menant à l'obtention d'un diplôme reconnu par l'État.

- Une activité associant une période d'études et un stage consécutivement **est considérée comme période d'études**. Le stage doit se dérouler sous la supervision de l'université d'accueil.

· Conditions de nationalité et/ou de résidence

Condition Erasmus : les étudiants doivent effectuer leur séjour dans un pays membre du programme Erasmus et différent du pays de l'université d'envoi et du pays de résidence. On entend par pays de résidence le pays dans lequel l'étudiant est logé pendant sa période d'études avant son départ en mobilité.

Condition Mobi-Centre : les étudiants doivent effectuer un séjour à l'étranger dans un autre pays que celui d'envoi et celui d'origine. On entend par pays d'origine, le pays de nationalité. Les étudiants non-ressortissants de l'UE doivent avoir été inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Région Centre l'année précédant le départ pour bénéficier de l'aide Mobi-Centre.

· Cumul des mobilités

Condition Erasmus : un même étudiant peut recevoir le statut Erasmus pour une durée totale maximale de 12 mois par cycle d'études (cycle 1 : Licence, cycle 2 : Master, cycle 3 : Doctorat), indépendamment du nombre et du type d'activités de mobilité (études et/ou stages). L'étudiant qui part dans le cadre d'un accord Erasmus, doit disposer d'un crédit-temps suffisant pour réaliser la totalité de la mobilité.



Présenter sa candidature

-1-

Identifier les destinations proposées par sa filière. Se renseigner sur les destinations, les programmes de cours et consulter les questionnaires de mobilité d'anciens étudiants (dans l'onglet « Questionnaires ») via le lien suivant : <https://bit.ly/2pCe208>

Septembre - Octobre

-2-

Postuler en respectant les critères, les démarches et les dates limites fixées par le responsable Erasmus de sa filière : <https://bitly.cx/Du2C>

Fin octobre - novembre

-3-

Une fois sélectionné, **commencer le dossier de mobilité en ligne** : un lien est envoyé par la Direction des Relations Internationales sur votre adresse e-mail étudiante. **Créer ses identifiants et constituer son dossier en ligne.** Il s'agit d'un dossier unique et dématérialisé qui permet de demander toutes les aides à la mobilité (Erasmus, Mobi-Centre, A.M.I. et F.M.E.)

-4-

S'inscrire en ligne auprès de l'université d'accueil : cette étape est décrite sur le site internet de nos universités partenaires (dans la partie « Erasmus Incoming »). Elle permet de choisir ses cours, être officiellement accepté et demander un logement universitaire si applicable.

Novembre

-5-

Participer aux ateliers pratiques Erasmus pour apprendre à bien préparer son départ et en savoir plus sur le logement, les banques, la sécurité sociale, les cours, les examens, la culture, etc.

Suivre la **préparation linguistique gratuite** sur la plateforme EU Academy (<https://academy.europa.eu/>). (pour les mobilités Erasmus)

Décembre

-6-

Une fois les étapes « avant la mobilité » du dossier Erasmus complétées, recevoir **l'e-mail d'estimation des aides financières** détaillant les montants prévisionnels.

Rester en contact avec le bureau Erasmus via son adresse e-mail étudiante ENT et continuer ses étapes sur le dossier de mobilité en ligne jusqu'au retour de mobilité.



Les aides financières

LES DISPOSITIFS D'AIDES ET/OU LEURS MODALITÉS D'APPLICATION SONT, À TOUT MOMENT, SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS SUR DÉCISION DES ORGANISMES PROMOTEURS.

Cet appel est subordonné à la contractualisation entre l'Université de Tours et l'Agence Nationale Erasmus + France, la Région Centre Val de Loire et le Ministère de l'Enseignement Supérieur.



Critères d'attribution

Les critères d'éligibilité aux aides financières sont fixés par les financeurs :

- la Commission Européenne pour Erasmus ;
- la Région Centre Val de Loire pour Mobi-Centre ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour l'A.M.I. ;
- l'Université de Tours pour le F.M.E

Plus d'information sur les critères, montants et crédits-temps disponibles sur ce lien : <https://bit.ly/3bdx9SY>



Contreparties et obligations

Pour recevoir les aides financières, le candidat s'engage à respecter les obligations du programme telles que définies dans le Contrat de Mobilité Erasmus et l'Engagement Étudiant. Cela comprend notamment :

- D'assister assidument aux cours et examens** détaillés sur le Learning Agreement (programme d'études) établi avant le départ en mobilité et ses modifications survenant au cours de la mobilité ;
- Compléter toutes les étapes du dossier en ligne** dans les délais impartis : <https://bit.ly/3ckhgNq>

En cas de manquement à ces obligations, le candidat devra rembourser l'intégralité des aides financières perçues.



Modalités de versement

Erasmus et Mobi-Centre :

70% du montant total sont versés dans les 30 jours suivant le dépôt des documents d'arrivée.

Le solde des aides financières est versé dans les 30 jours suivant le dépôt des derniers documents de mobilité.

A.M.I. :

Le forfait A.M.I. est versé chaque semestre (le délai peut varier en fonction de la réception des fonds par le Ministère de l'Enseignement Supérieur).

F.M.E. :

Le montant est versé immédiatement après le résultat de la commission (juillet).

Les aides financières sont versées directement sur le compte bancaire du bénéficiaire.



Préparer son budget

Comparer le coût de la vie entre Tours et la ville d'accueil grâce à des outils comparatifs comme :

- <https://www.numbeo.com/cost-of-living/>



Accompagnement



Envisager son projet de mobilité

Retrouvez toutes les informations essentielles sur le site web :

<https://www.univ-tours.fr/international/etudes-stages-a-letranger/europe>

Le Bureau Erasmus de la Direction des Relations Internationales se tient également à votre disposition pour répondre à vos questions.



Ateliers- préparer son départ

Des ateliers pratiques Erasmus seront organisés par la DRI au mois de mai et/ou juin afin **d'accompagner la constitution du dossier** en ligne, d'expliquer le paiement des aides financières, **l'organisation du séjour**, la recherche de logement, le fonctionnement de la sécurité sociale à l'étranger, les assurances, le visa, la retranscription des notes, etc. Les dates précises seront communiquées ultérieurement aux candidats retenus à cet appel à candidatures.



Erasmus + Besoins spécifiques :

Situation de handicap, maladie chronique ou ALD

Pour répondre aux besoins spécifiques d'un étudiant en situation de handicap pendant sa mobilité, il est possible de solliciter un financement complémentaire à la bourse Erasmus+ classique avec l'assistance du bureau Erasmus et du Service de Santé Universitaire de l'Université de Tours. Les coûts éligibles à un complément de financement peuvent être divers : hébergement spécifique, assistance d'un accompagnateur pendant le voyage, suivi médical, soutien matériel, aide à domicile ou encore auxiliaire de vie.

Vous devez, vous manifester auprès du Bureau Erasmus (erasmus@univ-tours.fr) au plus tard 6 mois avant votre départ. Plus d'informations sur notre site internet : <https://bit.ly/2CnR3Kd> et <http://bit.ly/3i7OXr8>



Contacts :

Bureau Erasmus – ouvert du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h35 à 17h00

Direction des Relations Internationales

60 rue du Plat d'Etain – Bâtiment A – Bureau 0250

Google Maps: <https://goo.gl/maps/pULmJfo8KHF2>

Email : erasmus@univ-tours.fr

Tél : 02 47 36 67 28

Protection des données : Toute information personnelle transmise lors de la candidature sera utilisée en accord avec le règlement n° 45/2001 du Parlement Européen et du Conseil pour la protection des individus en ce qui concerne le traitement des données personnelles par les institutions communautaires et sur la libre circulation de celles-ci. Ces données seront utilisées uniquement pour la contractualisation et le suivi par l'établissement d'origine, l'Agence Nationale, la Commission européenne et la région Centre, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organismes chargés du contrôle et de l'audit en accord avec la législation communautaire (Cour des comptes européenne ou l'Office Européen de Lutte Anti-fraude).

Le participant peut, sur demande écrite, avoir droit d'accès et de modification de ses données personnelles. Il/elle adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'établissement d'origine et/ou à l'Agence Nationale ou la région Centre. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès de la CNIL en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par l'établissement d'envoi, la région Centre, l'Agence Nationale, ou auprès du CEPD en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.



Erasmus+

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne